

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
Commune EVERE

M. Michel DUBOIS  
mdubois@evereirisnet.be  
tél. 02 247 62 35  
fax 02 245 50 80

Me. DE DONCKER  
Notaire  
Rue du Vieux Marché aux Grains, 51

1000 BRUXELLES

date  
réf  
annexe  
concerne  
vos réf

07-09-2015

UE/MDB/65-56

1

**RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES**

DDP/Willems

Maître,  
Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande de renseignements urbanistiques en date du **04/08/2015**, reçue au service urbanisme & environnement le 04/08/2015, concernant le bien sis **Avenue Champ de Repos, 56**, cadastré à Evere division I, section **A285W2**, nous avons l'honneur de vous délivrer le présent document, dressé sous réserve des résultats de l'instruction approfondie à laquelle il serait procédé au cas où une demande de certificat d'urbanisme, de permis d'urbanisme ou de permis de lotir serait introduite au sujet du bien considéré.

**POUR LE TERRITOIRE OU SE SITUE LE BIEN :**

\* en ce qui concerne la destination :

- selon le PRAS (Arrêté du Gouvernement du 3 mai 2001 modifié partiellement par AGRBC du 2 mai 2013) : Zone d'habitation ;
- selon le PRD (Arrêté du Gouvernement du 12 septembre 2002) carte I – Projet de ville : ne se situe pas en espace de développement renforcé du logement et de la rénovation ;
- le bien ne se situe pas dans un PPAS ;
- le bien ne se trouve pas dans un lotissement ;
- le bien ne se trouve pas dans un périmètre du plan de préemption.

Le texte/résumé de ces prescriptions est disponible à la commune.

\* en ce qui concerne les conditions auxquelles un projet de construction serait soumis : celles des prescriptions générales d'urbanisme ;

\* en ce qui concerne une expropriation éventuelle qui porterait sur le bien :

À ce jour, l'administration communale n'a connaissance d'aucun plan d'expropriation dans lequel le bien considéré serait repris.

\* autres renseignements :

- La situation de droit: Nous ne possédons aucun dossier d'archive pour l'adresse concernée. Nous ne pouvons dès lors vous donner plus de renseignements urbanistiques

Aucune infraction en matière d'urbanisme n'a été constatée à ce jour par le service urbanisme communal.

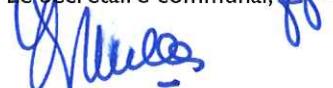
Les renseignements ci-dessus sont certifiés exacts à la date du 02/09/2015.

Le dossier de permis d'urbanisme/permis d'environnement peut être consulté au Front Office situé au 1<sup>er</sup> étage de la maison communale ([evere222@evereirisnet.be](mailto:evere222@evereirisnet.be) – 02 247 62 22). Les frais de consultation d'archives s'élèvent à 25,00€.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins :

Par ordonnance :

Le Secrétaire communal,

  
ff

D. BORREMANS  
Yolande KAULEN

Pour le Bourgmestre,  
L'Echevine déléguée,

  
F. SAIDI  
Echevine de l'Urbanisme & environnement